



Photo nudité sur internet

Par Anonyme4500

Bonjour

Enfant en garde alternée sans jugement, bonne entente entre les parents.
Mon ex compagne pose nue sur des réseaux sociaux. N'ayant aucun jugement à poser à son sujet (cela découle de sa vie privée), je me pose la question sur la sécurité psychologique et physique de mon enfant, bientôt adolescent, dans le cas où lui ou ses camarades tomberaient sur un site où sa mère serait vue dénudée entièrement ou partiellement (parties intimes visibles sur les photos), ainsi que sur le harcèlement scolaire qui pourrait en découler.
Il y a-t-il un texte de loi encadrant les limites de ce genre de divulgation (photos de nudité de la mère) ?
Quel est le moyen juridique de protéger mon enfant dans ce genre de cas ?

Je vous remercie pour votre soutien

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre enfant mineur n'a pas accès à ce type de publications.
En théorie...
S'il y avait accès malgré tout, il faudrait porter plainte contre la plateforme, mais pas contre la mère.

Par Anonyme4500

Bonjour

Je comprends donc que la plateforme doit disposer d'un contrôle ou interdiction aux mineurs.
Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,
Je comprends donc que la plateforme doit disposer d'un contrôle ou interdiction aux mineurs.
Les parents sont tenus de contrôler la navigation internet de leur enfant, même si beaucoup ont une attitude permissive ou ne savent pas s'y prendre

Les plateformes en ligne, surtout celles qui permettent de publier du contenu "sensible" sont en effet tenues de mettre en place une forme de contrôle pour éviter que des enfants ne voient un contenu inadapté à leur âge.

D'un point de vue légal aucun enfant n'est censé tomber sur les images dénudées de la mère de votre enfant, parce qu'ils sont présumés avoir des parents qui les protègent contre le contenu inapproprié ET que le site doit mettre en place des mesures bloquant l'accès aux mineurs.

La loi s'est durcie à ce sujet, obligeant les parents à faire preuve de davantage de vigilance, même si dans les faits les sanctions sont compliquées à appliquer.

Si vous constatez que le site en question n'assure pas un minimum de sécurité pour les mineurs, faites un signalement à la CNIL.

Par Anonyme4500

Bonjour et merci pour votre message

Effectivement, les parents sont censés protéger leurs enfants de ce genre de contenus. Je n'incrimine pas sa mère, elle fait ce qu'elle veut de sa vie privée mais je m'inquiète pour mon fils.

Je retiens le nom de la CNIL

Merci beaucoup

Par jpgroussard

Bonjour Anonyme,

je vous comprends et je suis de votre côté mais il faut se rendre à l'évidence, il n'y a rien à faire.

Votre fils risque de voir sa mère nue sur internet mais il y a pire : il y a des enfants qui à longueur de journée entendent leurs camarades de classe leur dire « regarde le journal/internet, ta mère couche toutes les semaines avec un autre mec! » ou « regarde le journal/internet, ton père a violé 30 nanas ! ». Et même pour ces enfants, on ne peut rien faire.

Le mieux ce serait de trouver les bons mots pour lui expliquer le phénomène que le monde n'arrive plus à maîtriser. Vous pouvez échouer mais tout aussi bien, réussir.

Cdt